



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Régine BEAL à Francis ROUX

Conseillers absents excusés : Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**CRÉATION D'UNE COMMISSION DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE
(CMAPA)**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n° 20200715-07 du 15 juillet 2020 portant sur la composition d'appel d'offres,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souhaite améliorer ses procédures d'achats, tout en conservant une certaine souplesse fonctionnelle, il est proposé d'instaurer une CMAPA pour les marchés à procédure adaptée.

Cette instance, non obligatoire au regard du code de la commande publique, serait consultative. Elle serait chargée de rendre un avis dans le cadre des consultations menées par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en matière d'achat public supérieur à 40 000 euros HT, et ce jusqu'aux seuils établissant les procédures formalisées pour lesquelles la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente.

Les règles de composition et de fonctionnement de la CMAPA proposées sont les suivantes :

- La CMAPA est composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Bernard VIGNAUD, Olivier CHAMBON, Philippe CAYRE, Stéphane RODIER, Francis ROUX,
- En l'absence du Président, celui-ci pourra se faire représenter par Bernard VIGNAUD,
- En cas d'absence d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement par le suppléant immédiatement inscrit après le dernier titulaire : Frédéric CHONIER, Daniel BERTHUCAT, Jean-Pierre DUBOST, Pierre ROZE, Rachel BOURNIER,
- A la différence de la CAO, cette commission pourra se réunir sans obligation de quorum et avec un délai de convocation de 48H.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'instauration de la CMAPA et sa composition ;
- **Approuve** les règles de fonctionnement de ladite commission.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

